

PRÊT MIARINA

CARACTERISTIQUES

Intitulé	Miarina
Objet	Appui aux TPME ayant une activité formelle et qui sont impactées par les conséquences de la crise sanitaire liée au COVID 19.
Forme	Crédit de trésorerie amortissable.
Durée	Maximum 24 mois dont un différé en principal et /ou intérêts pouvant aller jusqu'à 6 mois maximum
Montant	3 mois de BFR avec un montant maximum de 300 Millions AR. Le calcul du BFR se fera à partir du bilan fiscal 2019 si disponible ou 2018 si non encore disponible.
Taux bonifié	9% l'an
Garanties	Garantie du fonds Fihariana à hauteur de 100% (capital+ intérêts) + Garanties usuelles laissées à la libre appréciation de la Banque en fonction de son analyse du risque.
Frais de dossier	100 000 AR HT si montant du crédit inférieur à 150 Millions AR et 200 000 AR HT si montant du crédit supérieur ou égal à 150 Millions AR.
Bénéficiaires	TPME dont le CA est inférieur ou égal à 5 Milliards AR sur la base du bilan fiscal 2019 si disponible ou 2018 si non encore disponible.
Création et ancienneté	TPME dont la date de création est de 4 ans minimum à la date du dépôt de la demande + ancienneté bancaire de 6 mois si client BOA et de 12 mois si non client BOA à justifier par les 12 dernier relevés bancaires.
Secteurs d'activité exclus	Textile, Événementiel, BTP, Tourisme, Hôtellerie et Restauration.
Durée de traitement	10 jours maximum à compter de la date de réception de l'ensemble des documents requis.
Documents requis	Demande signée, trois derniers bilans fiscaux (2019,2018,2017) ou (2018,2017,2016 si bilan fiscal 2019 n'est pas encore disponible à la date du dépôt du dossier), plan de trésorerie prévisionnel, 12 derniers relevés bancaires si client non BOA, dossier juridique mis à jour.
Procédure de traitement	Demande traitée directement par BOA suivant ses règles d'analyse et d'octroi de crédit. BOA se réserve le droit de ne pas donner de suite favorable en fonction de sa propre analyse du risque. Les dossiers ayant obtenu l'accord de BOA MADAGASCAR devront préalablement et avant toute notification de crédit faire l'objet d'un avis favorable préalable du comité du Fonds de Garantie FIHARIANA.
Débloccage	Une fois que l'ensemble des garanties prévues seront constituées et notifiées.
Autre condition	Signature par le demandeur d'un engagement de maintenir l'ensemble des emplois au sein de son entreprise.
Recouvrement et mise en jeu des garanties	Suivant les règles de déclassement de la Commission de Supervision Bancaire et Financière et conformément également au processus déjà indiqué dans la convention BOA/ FIHARIANA.